



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

contractuels

Question écrite n° 57935

### Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés rencontrées par les chefs d'établissement des collèges et lycées du Pas-de-Calais pour le renouvellement des contrats des personnes employées sous contrats emploi-solidarité (CES). La direction départementale du travail a en effet fait savoir qu'un nombre limité de contrats serait accordé en 2001, ce qui perturbera inévitablement le fonctionnement des établissements et engendrera de véritables drames humains pour les personnes dont le contrat n'aura pas été renouvelé. Il lui demande en conséquence les moyens qu'il entend dégager pour remédier à ces situations.

### Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale a mis en place le dispositif des contrats emploi-solidarité (CES) et contrats emploi consolidé (CEC) dans le cadre de la politique de lutte contre les exclusions et pour l'emploi. Ces contrats aidés ont pour but de permettre à des publics en difficulté d'être accompagnés dans leur effort de réinsertion, mais n'ont pas pour objet de compenser un éventuel déficit en personnels de surveillance ou ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service (ATOS) dans les établissements. S'il est exact qu'il y ait eu une baisse du nombre de CES dans le cadre de la politique générale menée par le ministère de l'emploi et de la solidarité en 2000, celle-ci a été compensée par le recrutement de CEC. Sur les 10 000 CEC pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, 1 000 ont été accordés à l'académie de Lille en 2000, auxquels se sont ajoutés, en janvier 2001, 170 autorisations supplémentaires de recrutement. Par ailleurs, en 2000 et 2001, 1 686 emplois de personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service (ATOS) ont été créés au plan national. Les personnels appartenant à la filière ouvrière, qui assurent l'entretien des locaux et le fonctionnement de la restauration scolaire et participent de ce fait à l'amélioration de la vie scolaire, ont bénéficié pour leur part de plus de 50 % de ces moyens nouveaux. A la rentrée 2000, 39 nouveaux emplois ont été accordés à l'académie de Lille puis renforcés de 90 équivalents temps plein au titre des mesures d'urgence prises dans le cadre de la loi de finances rectificative. A la rentrée 2001, les créations d'emplois nouveaux au profit de cette académie s'élèveront à 125, dont 36 emplois de santé et sociaux. Ces emplois, au même titre que l'ensemble des moyens, seront ensuite répartis par le recteur de l'académie entre les départements.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Lefait](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57935

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 février 2001, page 1046

**Réponse publiée le :** 23 avril 2001, page 2453